

ADHÉSION - RÉSERVATION 2010

ADHESION - CARTE PASSEPORT-MONTAGNE (à souscrire en sus si vous prenez les forfaits activités) :

Outre le prix du séjour, chaque participant doit acquitter l'adhésion à l'association (Carte Passeport Montagne de l'ANCEF : Association Nationale des Centres Ecoles de Ski de fond), qui comprend également une assurance responsabilité civile pour les activités et vous garantit les frais de recherche et de secours.

CAP France :

Le Duchet est également affilié à **CAP FRANCE**, fédération qui regroupe plus de 100 villages de vacances en France. Le Duchet est classé 3 cœurs. N'oubliez pas de demander votre carte de fidélité ou de faire remplir celle en votre possession.

FEUILLE DE RÉSERVATION

NOM ET PRÉNOM du CORRESPONDANT :

PROFESSION :

ADRESSE PRÉCISE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

Séjour du : Au :

- 1) Location Haute saison
- 2) Location Moyenne saison
- 3) Location Basse saison
- 4) Location Courts séjours
- 5) Location Week-ends

Heure d'arrivée prévue : Heure de départ prévue :

NOM ET PRÉNOM des participants	Date de naissance	Cochez la case correspondante				Total en €
		N° de formule choisie	Forfait Pension	Forfait Demi-pension	Formule Activités	
LOCATION						
1 -						
2 -						
3 -						
4 -						
5 -						
6 -						
TOTAL DES FRAIS DE SEJOUR =						

Souhaits :

.....
.....

(ceux-ci ne seront pris en compte que dans la mesure de nos possibilités)

Acompte à verser par chèque à l'ordre du DUCHET = 25 % du montant des frais de séjour, soit :

Assurance annulation (facultative) 3 % du montant des frais de séjour, soit :

Je ne souhaite pas souscrire l'assurance annulation

Adhésion: Famille 35 € - Ind. adulte 16 € - Ind. Jeune 7,50 €

TOTAL DU VERSEMENT DE L'ACOMPTE =

TAXE MUNICIPALE DE SÉJOUR : à régler en sus

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de réservations figurant au verso et en accepte les différentes clauses.

A Le

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

1 - ADHÉSION : Les participants doivent être adhérents à l'Association, carte ANCEF à régler en sus du séjour (Famille : 35 € - Individuelle Adulte : 16 € - Individuelle Jeune : 7,50 €). Tarifs susceptibles d'être modifiés.

2 - TAXE MUNICIPALE DE SÉJOUR : A régler en sus : 0,40 € par adulte et enfant de plus de 12 ans et par nuit.

3 - INSCRIPTION : L'inscription devient ferme lorsque l'acompte (25 %) et l'adhésion sont réglés.

4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION : Pour toutes les inscriptions qui interviennent au moins une semaine avant le début du séjour, il est envoyé une confirmation d'inscription.

5 - CONDITIONS DE PAIEMENT : Acompte de 25 % à la réservation. SOLDE 15 JOURS AVANT le début du séjour.

6 - ARRIVÉE - DÉPART : Il est possible de prendre possession des Chalets à partir de 16 h le jour de l'arrivée. le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant 10 h.

7 - CAUTION :

A votre arrivée, un état des lieux est établi en votre présence et une caution de 300 € vous est demandée. Elle vous est restituée en fin de séjour après un nouvel état des lieux, sous réserve que le matériel soit complet et en bon état.

8 - CONDITIONS D'ANNULATION : En cas d'annulation du fait du client, il sera demandé :

- 50 € de frais d'annulation si l'annulation intervient **plus de 30 jours** avant le début du séjour.
- 25 % du prix du séjour si l'annulation intervient **30 à 21 jours** avant le début du séjour.
- 50 % du prix du séjour si l'annulation intervient **20 à 8 jours** avant le début du séjour.
- 75 % du prix du séjour si l'annulation intervient **7 à 2 jours** avant le début du séjour.
- 90 % du prix du séjour si l'annulation intervient **moins de 2 jours avant l'arrivée.**
- **La totalité du séjour** si l'annulation intervient le jour de l'arrivée.

9 - INTERRUPTION DE SÉJOUR : Tout séjour commencé est dû pour sa totalité.

10 - ASSURANCE ANNULATION INTERRUPTION : Les participants ont la possibilité de souscrire une assurance annulation interruption auprès de EUROP ASSISTANCE / GENERALI FRANCE, assurance au taux de 3 %.

11 - MODIFICATIONS : Le DUCHET se réserve la possibilité de modifier le déroulement des séjours en fonction des conditions climatiques.

12 - MANQUE DE PARTICIPANTS : L'insuffisance du nombre des participants peut être un motif valable d'annulation du fait du DUCHET. Dans ce cas, les participants sont avertis au moins 10 jours avant le début du séjour. Il leur est remboursé la totalité des sommes versées.

13 - ANIMAUX : Les animaux sont admis dans les chalets moyennant un supplément.

CAP France,
Fédération Nationale des Maisons
Familiales de Vacances
28 Place Saint Georges - 75009 PARIS

ANCEF
10 Avenue Champon - 38000 GRENOBLE
Agrément Tourisme ANCEF N° AG 038.95.0001